



HEP 'MAGazine

N° 4 – Octobre 2017

Froidfond

LES É C O L E S

Au début du 19^{ème} siècle la majeure partie des petites communes rurales ne possédaient pas d'école. Froidfond était probablement mal doté si l'on en juge par la teneur d'un courrier qu'adressait en 1830 le maire de La Garnache au préfet de la Vendée et qui souhaitait tout simplement incorporer notre commune à la sienne: « *...la petite commune de Froidfond d'une population d'environ 600 âmes, dont le bourg se compose de 6 maisons habitées par 30 individus, sans instituteur...* ».

Les débuts de la scolarisation à Froidfond.

La loi Guizot de 1833 obligeant les communes de plus de 800 habitants à entretenir une école primaire et un instituteur va imposer la création d'une école dans notre commune qui atteint 841 habitants au recensement de 1836.

Pour les garçons et ...

Jean François Guilbaud fut probablement le premier instituteur de garçons à Froidfond. Antoine Cambriels qui lui succède est nommé au poste d'instituteur de la commune le 31 mars 1837. Il fera la classe aux garçons dans une pièce de son domicile ...« *La salle de classe, dans l'habitation de l'instituteur, tient lieu également de salle de mairie, de dépôt des archives, elle n'a que 24 m² de surface, elle ne peut contenir plus de 24 élèves pour un effectif de 35 à 40 garçons* ». Il assurera sa fonction à son domicile jusqu'à sa retraite en 1873. Il décèdera au bourg en 1888 et sera inhumé dans notre cimetière.

Pour les filles.

A partir de 1854, Mme Pérédo née Athénaïse Nicolas, tailleuse de son état, assure à son domicile un enseignement aux filles, associé à une formation aux travaux d'aiguille.

La construction de l'école des filles.

En mai 1875, l'abbé Milcent fait l'acquisition d'un terrain de 25 ares situé près du calvaire, dans le but d'y faire élever une Maison de Religieuses avec école de filles.

L'année suivante, une souscription produisait une somme de 9.000 francs. (5.000 francs offerts par la population et 4.000 francs par les propriétaires de la paroisse).

Le sous-préfet se montra conciliant dans son courrier du 6 août 1876 : *« Vu l'urgence d'établir à Froidfond une école de filles en conformité de la loi, vu que jusqu'ici cette école n'a pas légalement existé et qu'elle est nécessaire, considérant [...] que la commune n'est pas en mesure de faire construire à ses frais une autre école (qui deviendrait inutile) pour les filles, considérant que la population entière a souscrit pour l'établissement de la maison qui se construit en la pensée d'avoir une institutrice congréganiste à qui elle donne la préférence, demande que les religieuses ainsi désirées soient déclarées institutrices communales de Froidfond... »*



Ecole congréganiste de filles

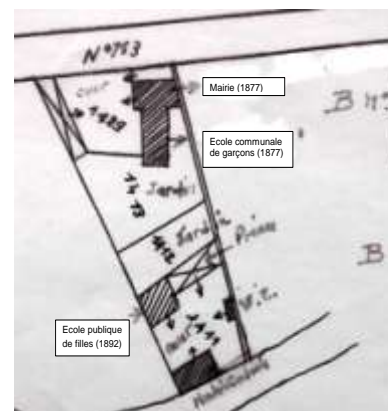
La première pierre de l'école des filles est posée le 1er mai 1876. Elle est terminée pour la rentrée 1877 pour un coût de 7.045 francs. C'est ainsi que grâce à la ténacité de l'abbé Milcent et à la complaisance de la municipalité qui se voyait dispensée de son financement est née l'école des filles. Le dimanche 30 août de la même année, Jean Baptiste Grelier maire, délégué par l'inspecteur d'académie, installait dans ses Marie-Xavier de la communauté de Mormaison.

L'école congréganiste sera donc assimilée à une école publique dont la commune aura la jouissance des locaux.

La construction de l'école des garçons.

En 1873, l'éducation des garçons est toujours assurée au domicile de M. Cambriels. M. Benjamin Levron est nommé instituteur à Froidfond. Mais, M. Cambriels ne veut pas abriter son successeur et décide de continuer sa classe jusqu'en novembre puis, il *« se refuse formellement de laisser la jouissance de son bâtiment à la commune à partir du 1/11/1873 »*. La construction d'une école de garçons devient urgente.

En mars 1873, Jean Baptiste Minaud, maire de la commune décide d'acheter pour le prix de 1.000 francs un terrain de 25 ares appartenant à Messieurs Dugast et Avril, situé dans la pièce de la gîte de la croix (parcelle n°752 section B). L'achat du terrain servira à la construction de l'école des garçons et de la mairie. Le 1^{er} mai 1877 on procède à l'installation de M. Auguste Guillot instituteur nommé à Froidfond par arrêté préfectoral du 24/04/1877.



Froidfond a enfin 2 écoles.

En 1877, la commune assume donc ses obligations en matière d'éducation avec 2 écoles :

- une école communale de garçons contiguë à la mairie ;
- une école de filles dite « publique », (école Ste Jeanne d'Arc actuelle), dirigée par une institutrice congréganiste, construite à l'initiative de la paroisse et propriété de la Fabrique.

La commune doit avoir sa propre école de filles.

L'école Ste Jeanne d'Arc actuelle est alors considérée comme « publique ». Mais la loi du 20/03/1883 oblige les municipalités à être propriétaires de leur maison d'école. Cela amène l'administration à mettre en demeure la commune de Froidfond de construire une école publique de filles en 1886.

La réponse de Jean Baptiste Minaud, maire, ne se fait pas attendre : « *Le conseil considère que la commune possède depuis neuf ans une école publique de filles où tous les enfants sont reçus gratuitement et dont la directrice est payée par l'état. Considérant en outre que la Fabrique abandonne à la commune la jouissance d'un local très convenable pour l'installation de l'école et le logement de l'institutrice, est d'avis qu'il n'y a pas lieu pour le moment de s'occuper de la construction d'une maison communale.* »

En novembre 1886 le sous-préfet réitère sa demande. Le conseil municipal, vu ses difficultés budgétaires, exprime l'avis que la commune soit dispensée de faire construire une maison communale d'école de filles. En septembre 1887 le préfet intervient et met en demeure le conseil municipal de délibérer sur le choix de l'emplacement de l'école de filles à construire. Le conseil municipal manifeste à nouveau son refus à l'unanimité. Plusieurs courriers s'en suivent dont celui du préfet du 3 décembre 1888 en application de l'article 10 de la loi du 20 mars 1883 qui impose la construction de l'école.

Le 7 avril 1889, le maire, M. Jean Baptiste Minaud, présente le dossier de la nouvelle école de filles au conseil municipal. Ce dernier, après avoir mûrement délibéré, déclare qu'il lui est impossible d'approuver cette construction notamment parce que « *la construction projetée sera d'un grand coût pour la commune et l'institutrice qui y sera installée n'aura aucun élève tant que l'école de filles actuelle subsistera.* »

Avant le 19^{ème} siècle, les élèves ne connaissent pas le confort dans les écoles. Ils étaient assis par terre et écrivaient sur leurs genoux. Le mobilier spécifique n'apparaît que vers 1800. Les enfants ont alors des pupitres de 8 à 12 places adaptés à leur taille. Les tables à deux sièges plus tardives (vers 1850) sont rares. Le plateau des pupitres était percé d'un trou, à droite, pour placer l'encrier de porcelaine ce qui obligeait les gauchers à écrire avec la main droite.

Le 14 septembre 1890, lors d'une session extraordinaire, le maire invite le conseil municipal à désigner deux membres du conseil pour assister à l'adjudication des travaux de construction d'une école laïque de filles au chef-lieu de la commune. Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse d'assister à cette adjudication.

En août 1892, une lettre du préfet au sous-préfet précise que le bâtiment de l'école est terminé depuis février et qu'« *il y a tout lieu de croire que l'école publique actuelle de filles de Froidfond que dirigent les congréganistes n'en continuera pas moins à subsister comme école privée* ».

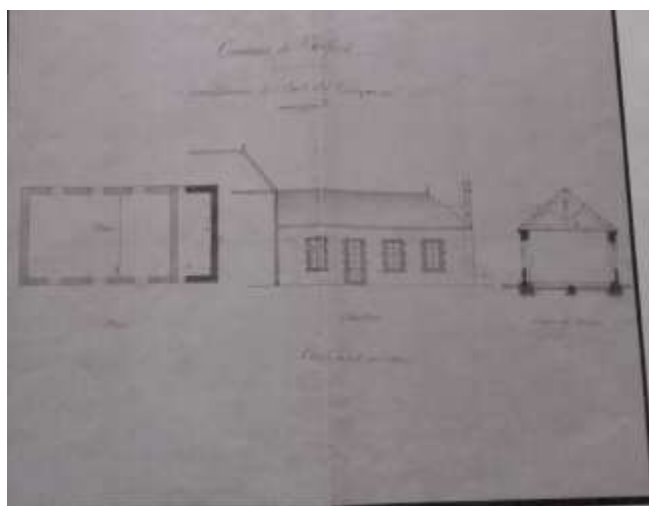
A la rentrée de 1892, Melle Eugénie Menanteau, est nommée en poste à l'école publique de filles de Froidfond.

Mais, il ne peut exister deux écoles publiques de filles !

Mme Marie Fonteneau (sœur Emilie du Sacré Cœur) donne sa démission d'institutrice adjointe de l'école « publique » de Froidfond et fait part le 12 septembre 1892 à M. le maire de Froidfond de son intention d'ouvrir une école élémentaire privée de filles conformément à l'article 37 de la loi du 30/10/1886. En 1897, Mme Fonteneau décède. Victorine Gouraud « dite sœur Rose de Jésus » lui succède et demande également l'ouverture d'une école.

Pendant ce temps, l'école publique de filles ouverte en 1892, avec les réticences que l'on sait, peine à recruter. Dix ans plus tard, l'inspection primaire relève que « *l'école publique de filles de Froidfond ne reçoit plus depuis plusieurs années qu'une ou deux élèves. Cet état de chose est dû à la pression exercée par les propriétaires sur leurs métayers et leurs ouvriers. Quelle que soit l'institutrice le nombre d'élèves de l'école publique n'augmentera pas tant que les propriétaires garderont cette attitude.* »

L'école de garçons s'agrandit.



Agrandissement de l'école communale avec une deuxième classe - Ecole des garçons.

A la rentrée 1897, l'école des garçons de la commune dirigée par M. Louis Roquet compte 76 élèves regroupés dans une classe unique. On demande à l'administration un poste d'adjoint ; poste qui sera créé par arrêté ministériel du 3 juin 1899.

Il semble que la 2^{ème} classe ouvre en septembre 1901. La commune souhaite que l'instituteur adjoint à l'école des garçons soit l'époux de l'institutrice affectée à l'école des filles. De cette façon, la question du logement du maître adjoint serait résolue. Ce dernier demeurant en ce cas avec son épouse à l'école publique des filles qui est une maison neuve et très convenable.

Le calme ne règne pas à Froidfond.

A cette époque s'instaura un différend qui dura plusieurs années entre M. Paul Chauvet instituteur et le maire M. Henri Minaud. L'instituteur se plaint auprès de l'inspecteur d'académie du fait que la municipalité refuse de voter des crédits en faveur de la mise en place d'une cantine scolaire, d'un manque de chauffage des classes... Le maire lui reproche d'avoir lutté contre lui au moment des élections, d'avoir une attitude violente envers des enfants qui quittent l'école de Froidfond pour Falleron ou la Flocellière. Il demande aux autorités le déplacement de l'instituteur qui finalement n'aura pas lieu.

Ouverture de l'école libre Sainte Thérèse (école de garçons)...

L'abbé Jolly désireux de répondre « aux aspirations des familles » décide de construire une école. Melle Ludivine Baril fit don d'un terrain près de l'église pour sa construction. Les paroissiens participèrent activement aux travaux. L'établissement fut placé sous le vocable de Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus.

A la rentrée 1931, sous la direction de l'abbé Lucien Guilloton, l'école privée de garçons ouvrait ses portes à une vingtaine d'élèves. Cet effectif atteindra la soixantaine à l'approche de la Guerre.

... et chute des effectifs de l'école publique.

En octobre 1931, M. Boucher, instituteur de l'école publique, indique à l'inspecteur académique que, suite à l'ouverture de l'école libre de garçons, l'effectif est tombé de 50 à 12 élèves dont 1 fille venant de l'école privée. L'inspecteur laissera fonctionner les deux classes cette année-là. A partir de la rentrée d'octobre 1933, au grand désarroi du maire Armand Baril, il n'y a plus qu'une école publique mixte qui occupe les locaux construits en 1892. En 1937, l'école publique mixte n'aura plus que cinq élèves. Elle fermera provisoirement en octobre 1952.

Des changements interviennent dans les deux écoles.

Les locaux de l'école publique de garçons attenants à la mairie sont devenus libres en 1933. Les salles qui servaient d'école publique de garçons sont affectés à la section du syndicat paysan de Vendée.

Pendant l'occupation, les Allemands réquisitionneront les locaux de l'école Ste Thérèse et l'école privée de garçons s'installera temporairement à la mairie.

A la rentrée 1957, ouverture d'une école enfantine privée mixte dans un bâtiment neuf à l'école Ste Jeanne d'Arc destinée aux enfants de 3 à 5 ans.

La réouverture de l'école publique.

En 1959, à l'initiative d'une famille nouvellement installée à Froidfond et de M. Alfred Ragé instituteur, on procède à la réouverture de l'école publique qui était fermée depuis octobre 1952.

A la fin des années soixante, la population communale stagne et les effectifs scolaires s'en ressentent. Ainsi, à la rentrée 1967 les deux écoles privées, hors école maternelle mixte, ne totalisent plus que 104 élèves (56 garçons et 48 filles). Des classes mixtes sont alors créées, avec partage des effectifs entre les deux écoles privées.

En avril 1984, suite à la demande de trois familles froidfondaises, l'inspecteur d'académie décide la réouverture de l'école publique, fermée depuis 1970. A la rentrée scolaire de septembre 1984, M. Didier Jacquart dirige la classe unique de 18 élèves. L'année suivante, l'inspecteur d'académie propose l'ouverture d'une deuxième classe. Le conseil municipal s'y oppose (10 votes contre, 1 vote favorable) et exige que l'école ne reçoive que les enfants de plus de 5 ans résidant dans la commune.

En raison de la baisse des effectifs dans le secteur privé, à la rentrée de septembre 1986, il y a fusion des écoles privées primaires de garçons et de filles. L'école Ste Jeanne d'Arc devenant l'unique école privée de Froidfond sous la responsabilité de sœur Marie Thérèse Cailleau avec trois classes.

En septembre 1992, les classes de l'école publique sont réunies sur le même site, place de l'église.

Il existe en 2016 :

- une école élémentaire mixte, l'école Henri Dès avec 145 élèves; place de l'église ;
- une école privée élémentaire mixte sous contrat, l'école Ste Jeanne d'Arc située près du calvaire avec 129 élèves, les deux bâtiments étant reliés par l'ancienne rue du calvaire devenue rue des Ecoles.



FRANÇOIS WINDORALE - BREST

Si vous souhaitez connaître plus de détails sur les écoles froidfondaises, HEP tient à votre disposition un ouvrage détaillé sur leur évolution.

Le saviez-vous ?

Le certificat d'études a été mis en œuvre en 1886. Il attestait du niveau de connaissances des élèves à la fin des études primaires. Il portait sur les matières obligatoires de l'enseignement. Il était ouvert, à l'origine, aux garçons des écoles publiques, des écoles libres et aux élèves des cours d'adultes. Puis, le certificat d'études fut rapidement ouvert aux filles.

Froidfond connaît ses premiers lauréats au CEPE¹ en la personne de Barré Jean-Marie, Baril Joséphine, Gauvrit Emelie et Grelier Scolastique.

La lecture des lauréats donnait lieu à une manifestation officielle au chef-lieu de canton. La réussite au CEPE était une grande fierté pour les instituteurs.

Il a été officiellement supprimé en 1989.

Jules Ferry a accordé une collection de livres pour les bibliothèques populaires de Froidfond, Treize-Septiers et Saint Mathurin.

On ne badine pas avec la loi.

Avec la fermeture d'un certain nombre d'écoles congréganistes, certains parents cessent d'envoyer leurs enfants à l'école et ne leur font donner aucune instruction. En présence de cette situation des mesures sont prises pour assurer l'application de la loi du 28 mars 1882.

Art 12. Lorsqu'un enfant se sera absenté de l'école quatre fois dans le mois, pendant au moins une demi-journée, sans justification admise par la commission municipale scolaire, le père, le tuteur ou la personne responsable sera invité, trois jours au moins à l'avance, à comparaître dans la salle des actes de la mairie devant la dite commission, qui lui rappellera le texte de loi et lui expliquera son devoir. En cas de non comparution, sans justification admise, la commission appliquera la peine énoncée dans l'article suivant.

Art 13. En cas de récidive la commission scolaire ordonnera l'inscription pendant quinze jours ou un mois, à la porte de la mairie, des nom, prénom, qualité de la personne responsable, avec l'indication du fait relevé contre elle.



Ouvrages offerts
lors de la remise de prix - 1927



Certificat d'instruction primaire
1915

¹ Certificat d'Etudes Primaires Élémentaires

A vous de résoudre les problèmes suivants.

Problèmes donnés aux élèves de l'école de Saint-Christophe du Ligneron

* Le 03 mai 1960 :

L'arête d'une citerne cubique mesure 1,80 m. On cimente intérieurement le fond et les parois latérales de la citerne.

- Quelle est la surface à cimenter ?

Lorsque la citerne contient 16,20 hl d'eau,

- Quelle est la hauteur de l'eau ?

La citerne étant à moitié remplie d'eau, on ouvre le robinet. Au bout de 8h6min, la citerne se trouve complètement vide.

- Combien de litres le robinet débite-t-il par minute ?



* Le 08 mars 1960 :

Une personne dépense le $\frac{1}{3}$ puis les $\frac{2}{5}$ de la somme qu'elle avait emportée. A ce moment, elle désirerait acheter 3m30 d'étoffe à 3,50F le m, mais il lui manque 1,95 F.

- Quelle somme avait-elle emportée ?



Ecole Henri Des



Ecole Sainte Jeanne d'Arc

Dates à retenir :

- 26 novembre 2017 : chorale.
- 14-15 avril 2018 : Expo « les arts en liberté ».
- 26 mai 2018 : Les peintres dans la rue.

Sources des informations :

- les archives communales en mairie et aux Archives Départementales.
- le bulletin paroissial, Echo Ste Madeleine, du 20 mars 1982.
- lletaitunefoislecole.fr

Solution problème 1

- Débit du robinet = 6l/min
- Hauteur de l'eau = 0,50 m
- Surface à cimenter = 16,20 m²

Solution problème 2

- Somme emportée : 36F